



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2024,

- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section génie civil option construction et économie, est constitué comme suit pour la session 2024 :

### Présidente

Mme Sandrine MYKAJ  
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de LILLE

### Vice-Président

M. Fabrice POUPON  
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de DIJON

### Membres du jury

Mme Carole DURY  
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de DIJON

Mme Karine GIORDANO  
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Renaud HEU  
Professeur de lycée professionnel

M. Benoît JOSSE  
Professeur agrégé

M. Benoît LEFER  
Professeur de lycée professionnel

Mme Stéphanie SAUVAGE  
Professeure de lycée professionnel

M. Dorian TRIDON  
Professeur de lycée professionnel

Académie de DIJON

Académie de VERSAILLES

Académie d' AIX-MARSEILLE

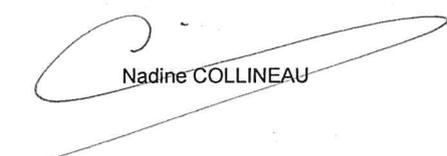
Académie de REIMS

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU